

Lettre Patente

Qu'il ne sera plus ouvré
 ny Monnoyé sur les poin-
 tes deaux, Et qu'il sera
 ouvré par toutes monnoyes
 denrées France d'or fin
 qui auront cours pour 20.
 deniers la pièce

Du 3. Jbre 1364.

Charles par la grace
 de Dieu Roy de France, &c.
 Nos bien Amez les Gentilshommes
 & Maîtres de Nos Monnoyes
 salut, Comme, N'a guerre

Voire Vous, avoir Mande, par
Notre autres Lettres que Vous
fussiez faire et ouvrir par
toutes Nos Monnoyes deniers
d'or et d'argent, pour vingt
sols. pourvoir les pièces et de
soixante trois au marc de Paris
de poids au marc de Paris, En
donnant aux changeurs et de
l'argent de chacun marc
d'or et d'argent de soixante deux d'écus
d'or, et d'argent, pour
certaine cause, Et par les grande
deliberation Eue avec Notre
Conseil Vous mandons Et
Enjoignons que Vous
ne laissiez plus d'ouvrir
Monnoyes sur les Coings des
dits lieux, et sans aucun
delay faites faire et ouvrir
par toutes Nos dits Monnoyes
deniers d'or et d'argent qui

qui auront couru, pour vingt sols
 tourner la pièce et de soixante-
 trois de poids au marc de Paris
 au tel et semblables comme
 Notre très cher seigneur et
 Sire que Dieu abroie et sainte
 faire En otant seulement son
 nom et de mettre les notes, et